



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 26 mai 2016 adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République islamique du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de faire tenir ci-joint, conformément au paragraphe 40 de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité, un rapport sur l'application de ladite résolution par le Pakistan (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 26 mai 2016
adressée au Président du Comité par la Mission
permanente du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Application de la résolution 2270 (2016)
du Conseil de sécurité par le Pakistan**

En vertu de l'article 2 de la loi nationale de 1948 sur le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, l'arrêté réglementaire (S.R.O) 403(I)/2016 a été publié au Journal officiel le 2 mai 2016* pour donner effet aux dispositions de la résolution 2270 (2016) du Conseil. Ce texte constitue le fondement juridique qui permet à toutes les personnes compétentes au Pakistan de prendre les mesures nécessaires aux fins de l'application de ladite résolution.

Il vient s'ajouter aux arrêtés réglementaires 106363(I)/2006 du 16 octobre 2006, 1289(I)/2006 du 7 novembre 2006, 6671(I)/2009 du 16 juillet 2009, 690(I)/2009 du 27 juillet 2009, 697(I)/2012 du 6 juin 2012 et 219(I)/2013 du 19 mars 2013, que le Gouvernement pakistanais avait publiés pour donner effet aux résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2094 (2013) du Conseil de sécurité.

* Le texte de l'arrêté mentionné est conservé au Secrétariat, où il peut être consulté.